



ARRÊTÉ N°58/2025

Circulation Alternée par Feux tricolores Interdiction de Stationner Rue Auguste Pavie, Rue de Cassepot, Avenue de l'Aublette Du 05 au 09 Mai 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL en date du 23 avril 2025 de réguler la circulation et le stationnement rue Auguste Pavie, rue de Cassepot et avenue de l'Aublette pour des travaux sur le réseau télécom.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le tirage et raccordement de la fibre optique, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue de la Violette du 5 et 9 mai 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à QUÉVERT, le 29/04/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

